

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION DE VIZILLE DU 5 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 5 Mai à 15 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni sous la présidence de Madame Catherine TROTON, Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Vizille.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 30 avril 2025 n'ayant pas atteint le quorum, l'ordre du jour de ce conseil reste inchangé.

ETAIENT PRESENTS : Mmes BERRICHE Saïda - CHEKERKER Farida - HERMITTE Angélique - TROTON Catherine - VAYR Janette
MM. MASTRORILLO Roland - MZOUGHY Yadh

ABSENTS : Mmes ALVARO Chloé - JACQUIER Séverine - MENDEZ Christlène
M FAURE Gilles - PASQUIOU Fabrice - SAMSON Jean Luc

EXCUSES : Mme IMBERT Liliane - VANNET Rahma

PROCURATION :

La séance commencée à 15 heures s'est terminée à 16 heures.

Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 9 avril 2025.

A- Délibérations

2025.05.05-01) Adhésion 2025 au réseau des acteurs de la dynamique des ateliers sociolinguistiques

RADYA est le réseau des Acteurs de la Dynamique des Ateliers sociolinguistiques.

Cette adhésion de 100€ permettra de rejoindre les membres du réseau, de bénéficier de réductions sur les modules pédagogiques et d'avoir accès à des ressources pédagogiques réservées.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer à RADYA pour l'année 2025 pour l'Espace de Vie Sociale « l'Escale ».

La présente délibération est prise à l'unanimité : 7 voix pour

2025.05.05-02) Cession d'un véhicule propriété du CCAS

Le CCAS est propriétaire d'un véhicule de marque Renault Twingo acquis en 2004. Au vu de de son état de vétusté, de son kilométrage et de son âge, le conseil d'administration :

DECIDE

- D'approuver la cession du véhicule ci-dessous à M. Albert HASS, négociant, domicilié route d'Aureille - 13890 MOURIES (SIRET 33776732100090) aux conditions suivantes :

Identification	N° inventaire	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition (entrée dans l'actif)	VNC au 13/03/2025	Montant de la reprise
Renault Twingo 152 BZP 38	200401	7 772,00 €	21/06/2004	- €	1 000,00 €

- D'autoriser Madame la Présidente à effectuer toutes les formalités relatives à la vente de ce bien.

La présente délibération est prise à l'unanimité : 7 voix pour

2025.05.05-03) Tarifs hébergement Résidence Autonomie « La Romanche » pour l'année 2025

Vu le décret 95562 du 6 Mai 1995 relatif aux centres communaux d'action sociale, modifié par le décret n° 2000-6 du 4 janvier 2000,

Conformément à l'article R 314-37 du code de l'action sociale et des familles.

Conformément à l'article L314-7/IV bis de l'ordonnance du 1^{er} décembre 2005 selon lequel « dans le cas où les tarifs n'ont pas été arrêtés avant le 1^{er} janvier de l'exercice en cours et jusqu'à l'intervention de la décision fixant le montant de ces tarifs, les recettes relatives à la facturation des dits tarifs journaliers sont liquidés et perçus dans les conditions en vigueur au cours de l'exercice précédent. »

Vu la proposition tarifaire du Conseil Départemental de l'Isère en date du **3 avril 2025**,

Le Conseil d'Administration du CCAS,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'appliquer les tarifs suivants à compter du **1^{er} mai 2025** :

Tarif hébergement F1 :	28,63€
Tarif hébergement F1 bis 2 personnes :	33,69€
Tarif hébergement F2 :	34,69€

La présente délibération est prise à l'unanimité : 7 voix pour

2025.05.05-04) Adhésion 2025 à l'association « Culture du cœur Isère »

Culture du cœur est une association qui favorise l'insertion des plus démunis par l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer à l'association « Culture du cœur » pour l'année 2025 pour un montant de cotisation de **50 € - CINQUANTE EUROS**

La présente délibération est prise à l'unanimité : 7 voix pour

2025.05.05-05) Refacturation nettoyage et désinfection dans un appartement n°341 de la résidence autonomie La Romanche

Après avoir fait le point avec M. _____ résident au sein de la Résidence Autonomie La Romanche, il a été convenu de faire appel à une société de nettoyage afin de l'aider pour la remise en état de son appartement n°341.

Au regard de l'urgence de l'intervention, le CCAS va se substituer à Monsieur _____ pour faire intervenir l'entreprise de nettoyage et refacturera l'intervention à Monsieur _____.

Les membres du Conseil d'Administration autorisent le service Gestion Finances à émettre un titre de recette au nom de Monsieur _____ concernant l'intervention de nettoyage de son appartement N°341 pour un montant de 696€ -SIX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE EUROS

La présente délibération est prise à l'unanimité : 7 voix pour

2025.05.05-06) Convention de partenariat 2025 – Accompagnement d'une psychologue pour publics fragilisés

Dans le cadre de l'accompagnement psychologique des Résidents au sein de la Résidence Autonomie La Romanche, le CCAS de Vizille propose depuis plusieurs années l'intervention d'une psychologue afin d'accompagner les personnes âgées pour des actions de santé globale et du bien vieillir : bien-être de l'estime de soi, prévention de la dépression et du risque suicidaire.

Afin de répondre à cette action de prévention, la Résidence Autonomie souhaite faire appel à M^{elle} Eva REYNIER psychologue diplômée.

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS autorisent la Présidente à signer la convention de partenariat pour l'année 2025 avec M^{elle} Eva REYNIER.

La présente délibération est prise à l'unanimité : 7 voix pour

B- Compte-rendu des décisions du Président

- Tableau récapitulatif des aides alimentaires, financières et domiciliation.

C- Divers

Escale

Résidence Autonomie la Romanche

La Source

Pour copie certifiée conforme

La Présidente du CA du CCAS

Catherine TROTON



